

 vice-rectorat Mayotte <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</small>	FICHE DE POSTE
	Enseignant maitre formateur (EMF) « EMF Ilot »
Département de la formation de l'innovation et de l'expérimentation louis.estienne@ac-mayotte.fr	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le / 06/ 05 / 2016 / à la DPE1D.

Textes de référence :

Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 – Décret n° 2015-883 du 20 juillet 2015 (article 4)

Descriptif du poste et missions :

Les maitres formateurs participent à la formation initiale des enseignants stagiaires issus des concours internes et externes (1^{ère} et 2^{ème} année), des enseignants titulaires et non titulaires. Ils contribuent à la prise en charge du tutorat de ces derniers et également à la formation continue des personnels enseignants du 1^{er} degré.

Ils interviennent sur des modules de formation au regard des exigences précisées par le décret n°2005-119 du 14 février 2005 et aussi dans le cadre du plan académique de formation 1^{er} et 2nd degré, partie établissement, sur module à public désigné ou dans le cadre de 108 heures.

Le Maitre formateur îlot est le référent des Instituteurs Stagiaires affectés dans l'îlot. A ce titre, sa mission inclut une partie administrative :

- Gestion de l'emploi du temps de l'îlot : lieu, classe support, modalité, intervenants
- Lien avec le DERI et les EMF terrain
- Gestion des dossiers des IS
- Lien avec l'inspecteur de circonscription
- Lien avec les responsables de formation
- Lien avec l'équipe de l'îlot,

et porte également sur tout ou partie des activités hors ou dans la classe notamment pour :

- ☞ L'accueil de stagiaires
- ☞ Les analyses réflexives de pratiques
- ☞ Les cours de la formation initiale : cours, co-intervention, co-animation.
- ☞ Les évaluations
- ☞ Les préparations et tutorats de stage
- ☞ Les suivis de stagiaires, visites, conseils et/ou évaluations

L'activité de formation se déroule dans la classe ou dans un espace dédié (CUFR, établissement du 2nd degré, îlots de formation, écoles ...).

L'ensemble de ces activités nécessite par ailleurs la participation obligatoire aux différentes réunions et commissions de préparation, de conseils et d'évaluation, aux travaux et jurys d'examens et concours.

Les maitres formateurs interviendront en qualité de formateur dans les domaines suivants :

- ☞ Formation du 1^{er} degré en formation initiale, continuée et continue spécialisée
- ☞ Formation du 1^{er} degré en formation initiale, continuée et continue
- ☞ Formation du 2nd degré en formation initiale, continuée et continue

Le nombre d'heures dues est de 864h /an (24x36) dont 248h administratives et 616h pédagogiques ainsi réparties :

Missions	248 Heures temps école HTE
1 réunion îlot (3 par période) <i>lien avec l'inspecteur, le DERI, les enseignants</i>	45 HTE par an
1 réunion pré-rentree	4HTE par an
1 réunion de sortie	4HTE par an
1 réunion d'organisation générale (2 par période)	30 HTE par an
Emploi du temps des îlots sur l'année (lieu, intervenant, outil, cohérence)	144 HTE par an
Gestion des IS (dossier, information, lien)	15 HTE par an
1 Conseil d'îlot	6 HTE par an
Cours	616 Heures temps école HTE
1h cours FI/FC <50 IS	1 HTE

1h cours FI/FC >50 IS	1,5 HTE
1h Prépa stage	1 HTE
1 Mémoire	10 HTE
1 Bilan harmonisation pour 1 IS	1 HTE / 1 IS
1 visite	1,5 HTE

NB : il peut être demandé ponctuellement, des activités non renseignées a priori dans la fiche de poste, mais nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité.

Compétences requises :

Compétences transversales et/ou disciplinaires

C2i2e

Formateur à distance (M@gistere)

Analyse des situations et capacités d'innovation

Qualités relationnelles, disponibilité, capacité d'écoute et sens de l'organisation

Aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation

Volonté de participer à la construction d'un dispositif de formation en évolution

Communication et partage des informations

Profil attendu et certifications requises :

Être titulaire du CAFIPEMF

Avoir des connaissances avérées du système éducatif

Avoir une expérience dans la formation d'adultes

Une expérience en ingénierie de formation sera un atout

Positionnement administratif :

Ilot de formation

Affectation à titre provisoire pour une année scolaire.

Evaluation de la mission :

Au terme de l'année scolaire, un rapport d'activité sera remis au département de la formation de l'innovation et de l'expérimentation.

Autorité de tutelle :

Département de Formations Innovations et Expérimentations – Vice-rectorat

Candidatures à adresser par courriel à : louis.estienne@ac-mayotte.fr